

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Suite au changement de date publié un peu plus tôt cette semaine, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754 rue Saint-Pierre, à Terrebonne, le **mardi 14 avril 2020 à 19 heures**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

2371 rue Charron  
Lot 2 123 596

Dans le but de permettre la régularisation de la marge arrière du bâtiment principal (galerie sur fondations) :

- La réduction de la marge arrière à 6,75 mètres, alors que la grille prévoit un minimum de 7,5 mètres.

429 rue Hervieux  
Lot 2 915 058

Dans le but de permettre la réduction de la largeur minimale afin de créer 2 lots à même ce lot :

- La réduction de la largeur minimale du lot à bâtir « terrain 2 » à 11,28 mètres alors que la grille prévoit un minimum de 15 mètres, et ce, à la condition que l'entrée du sous-sol du présent bâtiment soit démolie afin de respecter la marge latérale minimale applicable.

6560 rue Rodrigue  
Lot 1 890 860

Dans le but de permettre l'ajout d'un nouveau logement de type « bachelor » :

- La réduction de la superficie de plancher pour le logement principal à 114 mètres carrés, alors que le minimum est de 160 mètres carrés; et
- L'ajout d'une porte d'accès au logement de type « bachelor » sur le mur avant de la résidence alors que le zonage ne l'autorise pas.

5200 rue du Sépale  
Lot 3 283 091

Dans le but de permettre la construction d'un nouveau garage isolé :

- L'augmentation de la superficie du garage isolé à 97 mètres carrés, alors que le maximum est de 75 mètres carrés.

2255 rue Antonio-Hérroux  
Lots 3 859 092 et  
3 859 093

Dans le but de permettre l'agrandissement d'un immeuble de type industriel : aire d'isolement :

- La réduction d'une aire d'isolement de 1,4 mètre alors que le minimum est de 1,5 mètre.

420 côte de Terrebonne  
Lot 6 189 687

Dans le but de permettre l'implantation en cour avant d'un garage isolé pour un immeuble de type résidentiel :

- L'implantation en cour avant, alors que le zonage prévoit un garage privé isolé implanté en cour latérale, arrière ou avant secondaire.

350 4<sup>e</sup> Avenue  
Lot 2 920 554

Dans le projet d'aménagement d'un logement de type « bachelor », permettre :

- une superficie de plancher pour le logement principal à 125 mètres carrés alors que le minimum est de 160 mètres carrés;
- une occupation du logement de type « bachelor » à 80 % de la superficie de plancher du sous-sol alors que le maximum est de 60 %; et
- une porte d'accès au logement de type « bachelor » sur le mur avant de la résidence.

1564 chemin Saint-Charles Lots 2 915 132, 2 438 836 et 2 915 128	<p>Dans le projet d'une nouvelle opération cadastrale afin de réaliser un projet de subdivision, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une largeur de lot de 5 mètres pour les deux lots projetés, numéro 5 et 6, alors que la largeur minimale est de 15 mètres, et ce, aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ qu'une seule entrée charretière et une allée d'accès d'une largeur maximale de 5 mètres soient aménagées en commun sur la ligne mitoyenne entre les lots projetés, numéro 5 et 6, et ce, sur une profondeur minimale de 50 mètres; et</li> <li>○ qu'afin de limiter le nombre d'entrées charretières sur le chemin Saint-Charles aucune entrée charretière ne soit aménagée vers le chemin Saint-Charles pour les lots projetés numéro 2 et 3. L'accès véhiculaire devra se faire par l'allée d'accès commune située sur la ligne mitoyenne entre les lots projetés numéro 5 et 6.</li> </ul> </li> </ul>
1079 rang Saint-François Lot 2 919 840	<p>Dans le projet d'une nouvelle opération cadastrale afin de réaliser un projet de subdivision, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que les lots projetés 6 329 020, 6 329 021 et 6 329 022 puissent présenter une largeur de 14,40 mètres alors que la largeur minimale est de 15 mètres.</li> </ul>
1270 boulevard Moody Lot 2 438 630	<p>Dans le projet d'affichage de type commercial afin d'installer une enseigne rattachée au bâtiment, sur un mur secondaire, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une superficie d'affichage correspondant à 3 % de la superficie du mur secondaire alors que la superficie maximale d'affichage est de 2 % de la superficie du mur secondaire.</li> </ul>
1407 rue Nationale Lot 4 658 116	<p>Dans le projet d'agrandissement d'un immeuble de type industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire le nombre de cases de stationnement à 34, alors que le minimum est de 46 cases.</li> </ul>
Hôpital Pierre-Le Gardeur 911 montée des Pionniers Lot 5 441 403	<p>Dans le but de permettre la réduction du nombre de cases de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire le nombre de cases de stationnement à zéro (0), alors que le minimum de 170 cases est d'une (1) case par vingt-cinq (25) mètres carrés de superficie de plancher.</li> </ul>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil municipal en transmettant, avant le 14 avril 2020 à 14 heures, ses commentaires via le formulaire en ligne, disponible sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **Ma Ville – Assemblées du conseil municipal**.

Donné à Terrebonne, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat

---